

Broglie
27270

Mairie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Trois, le dix-sept février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de BROGLIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire.**

Présents : Mme DUTOIR Martine, 1^{ère} Adjointe - M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint - Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe - M. GALLIER Thierry, 4^{ème} Adjoint - et M. LEROUGE Christian - M. DESCHAMPS Jean-Yves - Mme TESSIER Laurence - M. LATHAM Amaury - M. SEHET David - Mme COUVREUR Laëtitia - Mme BRUMENT Magali - Mme HARANG Vanessa - M. de BROGLIE Philippe-Maurice - Mme DEROIN Jennifer, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Mme TESSIER Laurence.

DATE DE CONVOCATION : 06/02/2023

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 15

OBJET : Travaux du SIEGE – convention de participation financière Rue St Vincent (éclairage public isolé).

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE (Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure) envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau d'**éclairage public (isolé) Rue St Vincent (DT 591566).**

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

en section d'investissement : 933,00 €

en section de fonctionnement : 0,00 €

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix POUR - 0 voix CONTRE - 1 abstention (Mme DEROIN Jennifer), **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la **convention** de participation financière annexée à la présente, et l'inscription des sommes au Budget de l'exercice au **compte 2041512** pour les dépenses d'investissement (aucune dépense de fonctionnement).

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance,
Laurence TESSIER.

Le Maire, Roger BONNEVILLE.

Rendu Exécutoire après Dépôt
en Préfecture

le
et Publication ou Notification
du

le Maire



23 FEV. 2023

